

Déclaration de la place financière de Paris

Paris, le 2 juillet 2019

Une nouvelle étape pour une finance verte et durable

Les associations professionnelles représentatives de la place de Paris sont fortement engagées dans le développement de la finance verte et durable.

Cet engagement repose notamment sur la conviction que la transformation de l'industrie financière au profit d'un modèle de croissance durable est un gage de qualité et de performance des services rendus par ses acteurs et sert l'attractivité de la place dans la compétition mondiale.

De nombreuses actions ont d'ores et déjà été conduites à ce titre par les banques, les sociétés d'assurance et les sociétés de gestion de la place de Paris. La finance durable se situe de plus en plus au cœur de leurs stratégies.

La création de *Finance for Tomorrow*, en tant que branche de Paris EUROPLACE, qui incarne cette dynamique de la place, est à la fois un gage et un moteur de cette mobilisation.

Sur le sujet crucial de la lutte contre le changement climatique, lors de la COP 21 en 2015, Paris a été la première place financière à déclarer collectivement son adhésion au consensus scientifique concernant l'impact des émissions de gaz à effet de serre et à s'engager en conséquence. Nous nous sommes engagés à prendre les mesures nécessaires pour que l'industrie financière apporte sa contribution à l'accélération de la transformation de l'économie afin d'atteindre les objectifs de l'accord de Paris.

Le succès des éditions successives du *Climate Finance Day*, sous l'égide de *Finance for Tomorrow*, témoigne de cet engagement collectif. Parallèlement, un grand nombre d'établissements de la place se sont engagés individuellement à augmenter leurs investissements en faveur de la transition, à réduire leur empreinte carbone et renforcer leur transparence sur leurs actions.

Nous nous engageons à contribuer à l'objectif de « neutralité carbone » à l'échéance du milieu du siècle, rejoignant l'objectif poursuivi par la France et un bon nombre de pays de l'Union européenne, ce qui suppose d'y conformer progressivement, mais aussi vite que possible, l'ensemble de nos activités.

Le rythme et l'ampleur de cette transformation, par définition globale, dépendent en premier lieu des politiques publiques qui seront mises en place à l'échelle nationale, européenne et mondiale. C'est pourquoi nous appelons les gouvernements à un accord sur les objectifs de l'accord de Paris, et à prendre les décisions indispensables pour le mettre en œuvre et donner à l'ensemble des acteurs économiques les signaux nécessaires.

Il est tout aussi clair que cette transition globale se fera pour une bonne part avec les acteurs économiques existants, qui doivent donc être accompagnés et financés dans la transformation de leurs mix énergétiques et de leurs modèles d'affaire.

Nous souhaitons aujourd'hui dresser un bilan des réalisations effectuées depuis 2015 et renforcer nos engagements en vue d'accélérer la transition vers une économie compatible avec les engagements internationaux en matière de limitation du réchauffement climatique.

Nos principaux défis consistent :

- ▶ à accroître l'accompagnement des entreprises et des particuliers vers un modèle bas-carbone
- ▶ à augmenter la mobilisation des capitaux en faveur de la transition énergétique
- ▶ enfin, à poursuivre l'effort de réduction des financements des activités les plus nocives pour le climat.

Nous sommes convaincus de la nécessité d'un suivi rigoureux et transparent des engagements pris afin de susciter la confiance de toutes les parties prenantes et l'adhésion du plus grand nombre d'entités financières.

1 BILAN DES ACTIONS MISES EN ŒUVRE DEPUIS LA DÉCLARATION DE MAI 2015 SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Des initiatives de place importantes ont contribué à donner à la place de Paris un rôle éminent en matière de financement en faveur du climat :

LA PLACE S'EST DOTÉE D'INITIATIVES COLLECTIVES AMBITIEUSES TÉMOIGNANT DE SON ENGAGEMENT POUR LA FINANCE VERTE ET DURABLE

Un dialogue constructif et durable entre la communauté financière, les entreprises et les autorités publiques a été mis en place, par le lancement de *Finance for Tomorrow*, au sein de Paris EUROPLACE, le 14 juin 2017. Cette initiative mobilise et fédère les acteurs de la Place de Paris désireux de s'engager pour une finance qui promeut un avenir durable. Le *Climate Finance Day* est désormais organisé sur un rythme annuel.

DES INVESTISSEMENTS, FINANCEMENTS ET ASSURANCES ORIENTÉS VERS DES SOLUTIONS ET DES TECHNOLOGIES BAS-CARBONE ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉS

Les assureurs

ont établi de manière collective une feuille de route pour dynamiser l'intégration des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) et climat dans les stratégies d'investissement. En 2017, ils ont réalisé 49 milliards d'euros d'investissements verts. Pour accompagner les acteurs dans leur démarche d'investissement responsable, la Fédération Française de l'Assurance a publié une série de guides, notamment sur les politiques d'engagement et d'exclusion ESG et sur les méthodologies d'évaluation des risques climat des portefeuilles d'investissement.

Les assureurs membres de la FFA ont par ailleurs fait part de leur volonté de ne plus investir dans les entreprises qui ne renonceraient pas à leur plan de développement de nouvelles centrales à charbon. Les principaux acteurs, représentant plus de 90% des actifs gérés par les assureurs, ont ainsi défini une politique relative aux investissements dans les activités liées à l'extraction/exploitation du charbon thermique. Certains assureurs ont modifié leur politique d'assurance en introduisant des restrictions de souscription de garanties sur les activités les plus polluantes.

Ils ont également pris l'engagement dès fin 2017 d'inclure dans leur offre d'assurance vie au moins un support en unités de compte bénéficiant d'un label ISR, solidaire ou climat. Ceci s'intensifiera avec les mesures adoptées dans la loi PACTE : en 2022, chaque contrat d'assurance-vie multisupports devra offrir un fonds labellisé ISR, un fonds labellisé GreenFin et un fonds solidaire.

Enfin, les assureurs remplissent leur mission première de protection et d'indemnisation des populations face aux risques climatiques, contribuant ainsi à la résilience des individus et des organisations.

Les banques françaises

ont mis en place des politiques sectorielles ambitieuses sur les énergies fossiles. Les grandes banques françaises ont ainsi instauré des politiques de désengagement du charbon et ne financent plus de nouveaux projets de mines ou de centrales au charbon. Elles ont mis en place des politiques exigeantes relatives à l'évolution du mix énergétique de leurs clients. Des objectifs d'investissement en faveur de la transition ont été fixés par plusieurs établissements. Les banques françaises ont été précurseurs dans l'émission d'obligations vertes (« green bonds ») assurant à la France le leadership dans ce domaine. Plusieurs d'entre elles se sont fixé des objectifs quantitatifs précis en la matière.

Dans le cadre d'un engagement collectif pris auprès du Président de la République en décembre 2018, les banques et les sociétés de financement de l'ASF ont également déployé une offre de financements à destination des particuliers en faveur de la transition, notamment pour l'achat de véhicules plus propres et la rénovation énergétique des logements.

La Fédération Bancaire Française a par ailleurs mobilisé son programme d'éducation financière « Les clés de la banque », et publie ainsi depuis 2015 une collection de 8 mini-guides destinés à mieux faire connaître au public les produits et services proposés en faveur de la transition énergétique, notamment les possibilités de financements verts. Dès novembre 2015, la FBF a également publié « Banque et climat », document ayant pour objectif de favoriser les échanges de bonnes pratiques en présentant les actions climat les plus remarquables déployées par les banques françaises.

Enfin, dès septembre 2016, la FBF a été la première association professionnelle bancaire à concevoir, avec le « Green Supporting Factor », une proposition concrète visant un traitement prudentiel favorable aux financements et investissements en faveur de la transition énergétique. Cette proposition, débattue à l'échelle européenne, fera l'objet d'un rapport de l'Autorité Bancaire Européenne.

Les sociétés de gestion

se mobilisent sur la finance durable depuis de nombreuses années. La prise en compte dans les politiques d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) fait partie des priorités de la plupart des acteurs majeurs. Au sein du comité investissement responsable et de la commission Finance Durable de l'Association française de la gestion financière, de nombreux travaux sont réalisés et démontrent la forte mobilisation de la profession sur ces enjeux.

Les sociétés de gestion analysent de manière plus précise l'impact des entreprises sur l'environnement et encouragent ces dernières à une plus grande transparence sur leurs émissions de gaz à effet de serre. A titre individuel, certaines sociétés de gestion ont mis en place des outils de mesure de l'empreinte carbone de leurs portefeuilles et ont développé des fonds thématiques orientés en faveur de la transition.

Les sociétés de gestion ont poursuivi leur engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique en entamant une réflexion sur la sortie du charbon. Les dix premiers acteurs en termes d'encours ont développé des politiques visant à réduire leurs investissements dans les activités liées à l'extraction/exploitation du charbon thermique. Les autres les mettent en place progressivement.

L'industrie française de l'investissement dans le non coté

représentée par l'association France Invest a mené depuis 2015 une série d'initiatives pour accompagner ses membres dans la mise en place de l'article 173 de la loi de transition énergétique avec la publication d'un guide d'application de la loi de transition énergétique et de recommandations pour faciliter le dialogue entre gestionnaires de fonds et investisseurs sur la performance ESG des fonds et de leurs participations.

France Invest a soutenu l'Initiative Climat 2020 (IC20) lancée par certains de ses membres lors de la COP21 pour créer une démarche spécifique au secteur du Capital Investissement. Aujourd'hui, IC20 compte 22 sociétés de gestion membres de France Invest et a obtenu le soutien des Principes pour l'Investissement Responsable (UN PRI).

LA R&D, L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE POINTE, ONT ÉTÉ INTENSIFIÉS

La recherche et l'innovation ont été intensifiées, grâce aux travaux de l'Institut Louis Bachelier, et aux contributions de *Finance For Tomorrow* avec, notamment, la publication d'une cartographie digitale des acteurs français de la recherche en finance verte et durable et d'un panorama des acteurs français de la biodiversité & capital naturel ou encore le lancement d'un Challenge « Fintech for Tomorrow » lancé en 2018 avec l'Ademe pour identifier et accompagner les projets et solutions innovantes en faveur de la transition écologique et énergétique, répliqué en 2019.

Des supports pédagogiques ont également été déployés à destination des étudiants et du grand public.

LES COLLABORATIONS ENTRE LES ENTREPRISES, LES POUVOIRS PUBLICS ET LES RÉGULATEURS, POUR CRÉER UN CADRE FAVORABLE À LA LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, SE SONT DÉVELOPPÉES

La Fédération Française de l'Assurance et l'Association Française de la Gestion Financière se sont associées au MEDEF pour mettre en œuvre un dialogue entre émetteurs et investisseurs. Cette initiative a abouti à la publication, en octobre 2018, d'un cadre opérationnel de reporting climat pour un dialogue constructif entre investisseurs et entreprises, basé sur les recommandations de la TCFD.

Les banquiers et assureurs français ont contribué à dresser l'état des lieux de l'ACPR des avancées faites par les acteurs de la place dans leur prise en compte des risques climatiques.

L'AFG participe à la promotion du Label ISR créé par le Ministère de l'économie et des finances. Le développement des fonds labellisés devrait s'intensifier avec les mesures prises dans la loi PACTE : en 2022, chaque contrat d'assurance-vie multisupports devra offrir un fonds labellisé ISR, un fonds labellisé « GreenFin » et un fonds solidaire.

La France fait enfin de la résilience au risque climatique un enjeu fort, le Président de la République ayant notamment annoncé lors de son déplacement à Saint-Martin en septembre 2018 une réforme du régime actuel d'indemnisation des catastrophes naturelles. Dans ce cadre, les assureurs ont fait des propositions concrètes et travaillent conjointement avec les pouvoirs publics.

AU NIVEAU INTERNATIONAL, LES AUTORITÉS ET ACTEURS DE PLACE ONT JOUÉ UN RÔLE MOTEUR POUR FÉDÉRER LES ÉNERGIES

La Banque de France a initié, en décembre 2017, la création du **Réseau des Banques Centrales et Superviseurs pour le Verdissement du Système financier** (*Network for Greening the Financial System/NGFS*) et en assure le secrétariat. Le NGFS a connu une très forte croissance en passant de 8 à plus de 40 membres sur les 5 continents en moins de 18 mois et a produit un premier rapport complet en avril 2019 autour de 6 recommandations à l'attention des décideurs publics et des banques centrales et superviseurs. Des travaux techniques sont en cours pour opérationnaliser ces recommandations et contribuer en pratique à mieux mesurer le risque climatique au sein du système financier et à favoriser un financement ordonné de la transition énergétique.

Finance for Tomorrow a participé activement à la création d'un **réseau des places financières mondiales pour la finance soutenable** (*Financial Centers for Sustainability/FC4S*) dont le secrétariat est assuré par l'ONU Environnement et que Paris co-préside avec Shanghai. FC4S comprend aujourd'hui 25 centres financiers parmi lesquels la plupart de ceux des pays de l'OCDE mais aussi certains centres importants des pays en développement : Casablanca, Lagos, Le Caire...

En tant qu'entreprises, les acteurs financiers de la place de Paris ont développé des politiques internes afin de diminuer l'empreinte environnementale liée à leur propre fonctionnement. Dans un objectif de neutralité carbone, elles ont adopté un ensemble de mesures responsables en termes de consommables, d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs bâtiments et de déplacement de leurs collaborateurs.

2 NOUVEAUX ENGAGEMENTS DES ACTEURS DE LA PLACE FINANCIÈRE SUR LES STRATÉGIES DE SORTIE DU CHARBON

Dans ce contexte de forte mobilisation de tous les acteurs financiers, un consensus de place se dégage pour considérer la sortie du charbon thermique comme la première urgence de la transition énergétique.

En tant que fédérations professionnelles, nous prenons l'engagement d'inciter nos membres à établir, lorsque cela est pertinent au regard de leur activité, des stratégies charbon. Celles-ci présenteront les mesures engagées ou envisagées pour mettre fin à terme au financement du charbon thermique avec un calendrier global de désengagement.

Ces stratégies ont vocation à être mises en œuvre par l'ensemble des entités, qui, autant qu'il est possible, en rendront compte publiquement dans le cadre de leur reporting extra-financier au titre de l'exercice 2020. Elles pourront s'appuyer sur les politiques sectorielles déjà mises en place par

les différents acteurs (cf. supra).

Nous nous engageons à inciter nos membres à rendre aisément accessible aux épargnants, dans le cadre de produits d'épargne grand public, l'investissement dans des produits verts et responsables, notamment dans le cadre de l'article 72 de la loi PACTE, qui prévoit la mise à disposition dans les contrats d'assurance vie d'unités de compte satisfaisant à des critères d'investissement responsable ou de financement de la transition énergétique et écologique dès 2020. Une sensibilisation des réseaux de distribution sera engagée à cet effet.

Nous nous engageons également à intensifier nos efforts pour réduire l'empreinte environnementale directe liée au fonctionnement quotidien de nos entreprises et de nos équipes.

Nous nous engageons, enfin, à favoriser le partage de bonnes pratiques au sein de nos instances. Nous rendrons compte de manière collective des engagements et stratégies définies par nos membres sur ces enjeux.

3 LE SUIVI DES ENGAGEMENTS

Nous annonçons la création d'un observatoire des réalisations et des actions des acteurs de la place financière de Paris en matière de finance verte et durable. Cet observatoire sera placé sous la gouvernance conjointe des principales fédérations professionnelles (AFG, FBF, FFA, France Invest) et de *Finance For Tomorrow*, branche de Paris EUROPLACE, dans le cadre d'une convention ad-hoc. Elle se dotera d'un comité scientifique.

Cet observatoire sera l'outil privilégié pour témoigner du « verdissement » progressif de la place de Paris auprès des

parties prenantes, notamment par le biais d'indicateurs appropriés. Elle contribuera à l'influence et au rayonnement de la place de Paris en fournissant une base de dialogue avec les autres places européennes et mondiales.

Nous saluons, par ailleurs, la mise en place d'un dispositif de suivi et d'évaluation des engagements pris par les entités de la place financière en matière de climat, qui sera mis en œuvre par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'Autorité des marchés financiers.

4 LA POURSUITE DES TRAVAUX MÉTHODOLOGIQUES

Les méthodologies développées pour évaluer l'exposition des portefeuilles aux risques climatiques doivent encore être renforcées. Nous nous engageons à poursuivre ces travaux grâce au dialogue entamé avec nos autorités de supervision, pour améliorer la prise en compte des risques climatiques dans nos engagements et investissements et l'évaluation de l'alignement des portefeuilles d'investissement avec un scénario 2°C.

Les commissions mises en place auprès de nos autorités de supervision participeront également à cet objectif. Elles promouvoir un dialogue constructif entre entreprises, investisseurs et parties prenantes de la société civile, notamment autour des méthodes de mesure et de communication des

engagements afin d'assurer leur comparabilité et leur suivi dans le temps.

Ces travaux s'appuieront sur les référentiels nationaux et internationaux tels que les recommandations de la *Task-Force on Climate-Related Disclosure* (TCFD), les travaux du réseau des banques centrales et superviseurs NGFS, les lignes directrices de la Commission européenne sur l'information non financière ainsi que le supplément relatif aux informations en rapport avec le climat.

La place de Paris veillera à favoriser la diffusion et la standardisation open source de ces méthodologies qui seront un facteur de rayonnement et d'influence.

LISTE DES SIGNATAIRES



ERIC PINON
PRÉSIDENT DE L'AFG



JEAN-MARC VILON
PRÉSIDENT DE L'ASF



LAURENT MIGNON
PRÉSIDENT DE LA FBF



BERNARD SPITZ
PRÉSIDENT DE LA FFA



DOMINIQUE GAILLARD
PRÉSIDENT DE FRANCE INVEST



PIERRE DUCRET
PRÉSIDENT DE FINANCE FOR TOMORROW



AUGUSTIN DE ROMANET
PRÉSIDENT DE PARIS EUROPLACE

Chronologie des actions et initiatives de la Place de Paris depuis 2015

2015

MAI Première édition du **Climate Finance Day** à l'UNESCO à Paris.

NOV. Programme d'éducation financière « Les clés de la banque » de la FBF.

Recensement par l'AFG des « solutions climat » proposées par les sociétés de gestion à leurs clients, investisseurs institutionnels et épargnants individuels

Lancement de l'Initiative Climat 2020 (IC20) par la Commission ESG de France Invest, engageant les signataires à mesurer les émissions de gaz à effet de serre des entreprises dont ils sont actionnaires, avec l'objectif de les réduire.

2017

JUIN **Création de Finance for Tomorrow** au sein de Paris EUROPLACE, par les acteurs de la Place de Paris engagés pour la finance verte et durable.

OCT. Soutien de France Invest à l'initiative IC20 lancée par certains de ses membres lors de la COP21 pour créer une démarche spécifique au secteur du Capital-Investissement.

NOV. Feuille de route des Assureurs pour dynamiser l'intégration des critères ESG climat dans les stratégies d'investissement.

Publication par la FBF de 8 mini-guides destinés à mieux faire connaître au public les produits et services proposés en faveur de la transition énergétique.

DÉC. Publication des « 50 climacts » des membres de Finance for Tomorrow

Engagements des assureurs pour inclure dans leur offre d'assurance vie au moins un support en unités de compte bénéficiant d'un label ISR, solidaire ou climat.

Publication par la FBF du document « Banque et climat » pour favoriser les échanges de bonnes pratiques

2019

AVRIL Guide FFA « Epargner responsable grâce à mon assurance vie, c'est possible ! » à destination des épargnants.

JUIL. Seconde édition du « Challenge Fintech for Tomorrow » de Finance for Tomorrow avec l'ajout d'un 2^e prix international en plus du prix pour la France, en partenariat avec l'Ademe et Climate-KIC.

2016

MAI Document « Méthodologie Empreinte carbone des portefeuilles - Principes de transparence pour les sociétés de gestion » de l'AFG.

SEPT. Proposition par la FBF d'un « Green Supporting Factor », un traitement prudentiel permettant un soutien aux financements et investissements en faveur de la transition énergétique.

Guide d'application de la loi Transition Énergétique pour une Croissance Verte par France Invest.

OCT. Guide professionnel de l'AFG « Loi sur la Transition Énergétique et Écologique - Application aux sociétés de gestion de l'article 173 ».

NOV. Rapport Zaouati « The Paris Green and Sustainable Finance Initiative » par Paris EUROPLACE.

2018

JANV. Décryptage comparé Europe/France du rapport final du HLEG et du rapport Ducret-Lemmet par Finance for Tomorrow.

FÉV. Guide Professionnel de l'AFG : « Application de l'article 173 aux sociétés de gestion - Bonnes pratiques et recommandations ».

JUIN Guide de la Commission ESG de France Invest, offrant une feuille de route opérationnelle pour la mise en oeuvre d'une stratégie ESG dans une société de gestion.

SEPT. **Lancement du « Challenge Fintech for Tomorrow »** par Finance for Tomorrow et l'Ademe pour soutenir les solutions innovantes pour le financement de la transition écologique.

OCT. Initiative de la FFA, de l'AFG et du MEDEF pour mettre en oeuvre un dialogue émetteurs/investisseurs et publication d'un cadre de transparence sur le climat.

Guide de bonnes pratiques de la FFA sur les politiques d'engagement et d'exclusion ESG.

Publication par l'AFG, en collaboration avec le FIR, des statistiques Investissement Responsable de la gestion d'actifs française.

NOV. Publication du 1^{er} bilan de l'action climatique du secteur financier par Finance for Tomorrow et Climate Chance.

Rapport « Responsabilité fiduciaire au XXI^e siècle : feuille de route de la finance durable pour la France » des PRI et UNEP-FI en partenariat avec Finance for Tomorrow.

Guide d'évaluation du risque climat dans les portefeuilles d'investissement par la FFA.

2^e édition du baromètre ESG-climat de la FFA mesurant évaluant la démarche d'intégration des critères ESG et climat dans les stratégies d'investissement des assureurs.

Panorama des acteurs français de la biodiversité et du capital naturel par Finance for Tomorrow.

Publication d'un outil de cartographie digitale de la recherche en finance verte et durable en France par Finance for Tomorrow et l'ILB en partenariat avec le FIR.

DÉC. Publication par la Commission ESG de France Invest d'un guide d'application de la méthodologie IC20, pour permettre aux sociétés de capital-investissement d'analyser le risque climatique et de mesurer l'empreinte carbone des entreprises qu'ils accompagnent.

Chronologie des initiatives françaises, européennes et internationales pour la Finance verte et durable

2015

MAI Première édition du **Climate Finance Day** à l'UNESCO à Paris.

► «**Déclaration des acteurs de la Place financière de Paris sur le changement climatique**» par l'AFA, l'AFG, l'AFIC, l'AF2I, la FBF, le FIR, l'ORSE, Paris EUROPLACE et la SFAF.

► Première annonce d'Henri de Castries, PDG d'AXA, du désengagement des investissements des compagnies les plus exposées aux activités liées au charbon («Un monde à +4 degrés n'est pas assurable»).

AOÛT Loi pour la Transition Ecologique pour une Croissance Verte dont l'**Article 173** demande la transparence sur la stratégie climat des grandes entreprises et acteurs financiers.

SEPT. Adoption par l'ONU des **Objectifs de Développement Durable (ODD)**.

DÉC. Lors de la COP21, signature de l'**Accord de Paris pour le Climat** dont l'article 2 appelle à «Aligner les investissements avec une trajectoire de réchauffement climatiques 'inférieur à 2°C».

Lancement d'une mission sur la transparence financière climatique (**TCFD - Task-Force on Climate Financial Disclosure**) par le Conseil de Stabilité Financière du G20.

2017

JANV. **Première émission souveraine d'obligations vertes par la France**, d'un montant de 7 milliards d'euros.

JUIN **Création de Finance for Tomorrow** au sein de Paris EUROPLACE, par les acteurs de la Place de Paris engagés pour la finance verte et durable.

SEPT. Lancement du réseau des centres financiers pour le développement durable (**FC4S - Financial Centers for Sustainability**) dont la présidence est assurée par Finance for Tomorrow avec le Shanghai Green Finance Committee, et le secrétariat par l'UNEP/ONU Environnement.

DÉC. Première édition du **One Planet Summit** à Paris pour mobiliser les financements vers la transition écologiques et **3^e édition du Climate Finance Day** organisé conjointement par Finance for Tomorrow, Paris EUROPLACE et le Ministère de l'économie et des finances.

► Lancement de la coalition **Climate Action 100+**: initiative internationale d'investisseurs pour mobiliser les 100 entreprises les plus polluantes dans le monde.

► Publication du **rapport Ducret-Lemmet**: «Pour une stratégie française de la finance verte».

► Lancement du **Réseau des banques centrales et superviseurs pour le verdissement du système financier (NGFS)**.

2016

Lancement des **labels publics ISR et TEEC** en France pour valoriser et flécher les produits financiers intégrant des critères de durabilité: «Investissement Socialement Responsable» & «Transition Energétique pour le Climat».

JUIN **Deuxième déclaration des acteurs de la Place de Paris pour aller plus loin dans la lutte contre le changement climatique** par l'AFA, l'AFG, l'AFIC, l'AF2I, la FBF, le FIR, l'ORSE, Paris EUROPLACE et la SFAF

NOV. Publication du rapport Zaouati «**The Paris Green and Sustainable Finance Initiative**» par Paris EUROPLACE à l'occasion du 2^e Climate Finance Day et de la COP22 à Marrakech. Ce rapport aboutira en juin 2017 à la création de Finance for Tomorrow

DÉC. Lancement par la Commission Européenne des travaux du «Groupe d'Experts Européen de Haut-Niveau» pour la Finance Durable (**HLEG**).

2018

MARS **Publication du Plan d'Action Européen pour la Finance Durable** en 10 axes stratégiques pour faire de la finance durable le principe directeur des marchés de capitaux européens.

► Lancement des travaux du groupe d'experts techniques (TEG) pour le mettre en œuvre.

NOV. 4^e édition du Climate Finance Day.

DÉC. Remise du **rapport Canfin-Zaouati** «Pour la création de France Ecologie» afin de mobiliser 10 milliards d'euros d'investissements privés dans la transition écologique.

2019

MAI Annonce de la création de **France Transition Ecologie** par le Premier Ministre lors du Conseil de Défense Ecologique, sur la proposition du Rapport Canfin-Zaouati.

JUIN Le label TEEC devient le label Greenfin.

JUIL. **Nouvelle déclaration de la Place financière de Paris «Pour une nouvelle étape pour une finance verte et durable»** par l'ASF, l'AFG, la FBF, la FFA, France Invest, Finance for Tomorrow et Paris EUROPLACE et annonce de la création d'un observatoire de suivi des actions et réalisations.

NOV. 5^e édition du Climate Finance Day.